

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 18-DCM-DGS-036**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION** : **AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU PRADET ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER  
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND  
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

-----  
**Monsieur Denis CHAMBI, Conseiller Municipal, donne lecture de l'exposé suivant :**

La loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation emporte la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel. Les personnes publiques ont été tenues de mettre en concurrence leur approvisionnement d'énergie. L'UGAP a mis en œuvre dans son dispositif d'achat groupé de gaz naturel, deux marchés, renouvelés à chaque échéance. Le marché dit Gaz 2 se termine le 30 juin 2018 et sera renouvelé par le marché intitulé Gaz 4, dont la fourniture débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La Commune du Pradet a décidé de renouveler son adhésion au groupement de commandes d'achat de Gaz Naturel groupé mis en place par l'UGAP vague 2.

Dans le projet de permettre une plus grande mutualisation des moyens et services, le CCAS a souhaité être rattaché au contrat établi par la Commune auprès de l'UGAP pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés.

L'avenant ci-joint, modifiant la convention du 11 mars 2010 signée entre la commune et le CCAS, modifiée par voies d'avenants les 08 novembre 2010, 06 juin 2016 et 26 octobre 2016 permettra de faire bénéficier le CCAS des conditions du nouveau marché UGAP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire :

- A signer l'avenant N°4 ci-joint à la convention du 11 mars 2010 signée entre la commune et le CCAS,
- A transmettre dès réception les factures concernant le site aux services du CCAS pour règlement en direct au prestataire sur le budget de la Résidence Autonomie,
- A prendre tout acte subséquent nécessaire à la mise en œuvre de ce même avenant.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

30 Voix POUR

1 Abstention (François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.